

— reçut une délégation du Comité Patriotique pour prendre possession de la pétition.¹⁵⁾

A la séance de la Chambre du 19 décembre, Servais parla de la note allemande du 3; il informa aussi le Parlement de la réponse que le gouvernement luxembourgeois avait expédiée le 14 et donna lecture du télégramme du Roi Grand-Duc du 13, approuvant «sous tous les rapports et de tous points» la conduite du Gouvernement. Servais préféra ne communiquer le texte de sa réponse à Bismarck que «quand une fois elle sera arrivée à Versailles¹⁶⁾».

Vu que Paul de Scherff avait l'oreille du gouvernement allemand, Servais chargea son ancien collègue «d'aller porter sa défense à Versailles», mais il essuya un refus. Quelques années plus tard de Scherff en fit connaître les raisons:

1. «A Versailles on est monté contre le Gouvernement; je n'admets pas qu'il y ait eu violation de la neutralité; mais si par hasard je ne parvenais pas à faire partager cette conviction, et si le gouvernement allemand persistait dans ses récriminations: ne dirait-on pas que par ambition personnelle j'aurais mal défendu M. Servais?

2. Comme il y a «sous roche... qu'on veut nous démonter je ne sais quoi, mais en tout cas quelque chose... il faut que celui qui se rend à Versailles soit en mesure de répondre... et cette mission ne peut donc absolument être remplie que par le dépositaire responsable du pouvoir, c'est-à-dire par le Ministre d'Etat lui-même.»^{16)bis)}

Le 21 décembre la Chambre prit officiellement connaissance des deux notes et vota à l'unanimité des voix des membres présents l'ordre du jour proposé par la Commission spéciale et approuvant, en son essence, l'attitude du Gouvernement.

Sur proposition du député Berger, Servais fit imprimer, chez V. Buck, le texte de la note de Bismarck en français tandis que sa propre note fut traduite en allemand.^{17)*)}

La déclaration de Bismarck, que son gouvernement se considérait comme dégagé de l'obligation «d'observer la neutralité du Grand-Duché dans les opérations militaires»¹⁸⁾, ayant suscité les réactions les plus vives parmi les autres puissances signataires du Traité de 1867 saisies du texte des deux notes respectives, Servais ne manqua pas d'attiser le feu dans ce sens. C'est ainsi que, non sans malice, il fit part au gouvernement belge, à la suite de la communication de la note de Bismarck, du commentaire suivant: «Ce qui n'échappera surtout pas au Gouvernement belge, c'est que la

*) Dans son ouvrage «Le Luxbg dans la guerre de 1870» (p. 185-198), Chr. CALMES reproduit de larges extraits de la note de Servais qu'il considère à juste titre comme «la plus importante qu'un homme d'Etat luxembourgeois ait jamais écrite: importante au point de vue du danger auquel elle s'efforce de parer, importante aussi en raison de sa qualité et de son volume.»